



## PRÉFET DU CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le mardi 02 mars 2021

#### France relance : programme national ponts dans le Cher

Les ponts et les murs de soutènement aval portant la voirie sont des éléments essentiels dans les fonctions de desserte d'un territoire. Les principaux gestionnaires routiers ont généralement une bonne gestion de leur patrimoine d'infrastructure mais les plus petits gestionnaires sont souvent démunis en termes de connaissance de leurs ouvrages, de leur état et des procédures d'entretien.

Dans le cadre de France Relance, le Gouvernement a annoncé le 15 décembre 2020 une enveloppe de 40 millions d'euros d'aides en ingénierie à destination des petites communes pour les aider à mieux connaître leur patrimoine et procéder à une première évaluation, sous l'égide de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

**Ce programme offre aux petites communes volontaires l'occasion de faire évaluer gratuitement l'état de leurs ouvrages d'art et de disposer d'un carnet de santé pour chacun de ceux-ci.** Ainsi, ce programme permettra la constitution d'une base nationale des ponts et murs de voirie.

**Dans le Cher, 261 communes sont éligibles.** (consultez la liste : <https://www.cher.gouv.fr/Actualites/France-Relance-dans-le-Cher/France-Relance-les-appels-a-projets/Programme-national-ponts-dans-le-Cher> ). Les communes éligibles doivent répondre à une enquête transmise par voie électronique par le CEREMA pour manifester leur intérêt au service proposé.

Dans le cas où les communes éligibles n'auraient pas reçu l'enquête du CEREMA, celles-ci sont invitées à le signaler par courrier électronique en indiquant : nom, numéro de téléphone et adresse électronique du contact en mairie, à l'adresse suivante : [pref-francerelance18@cher.gouv.fr](mailto:pref-francerelance18@cher.gouv.fr)

Plus d'informations :

[www.cher.fr](http://www.cher.fr)

[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)

**Contact presse  
Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication**

Tél : 02 48 67 18 18  
Mél : [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
[www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Place Marcel Plaisant  
CS 60022  
18020 BOURGES CEDEX